

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°: 2018-BC-04-024

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille dix-huit, le mardi treize novembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice: 15

présents: 13

votants: 13

* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) Président de séance

* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis) * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy) * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)

* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest) * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)

Madame LEBAS Nathalie (Senlis)

* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)

* Monsieur PESSE Luc (Senlis)

* Madame PRUVOST-BITAR (Senlis) * Madame REYNAL Sophic (Senlis)

* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Pouvoir:

DATE DE CONVOCATION: **5 NOVEMBRE 2018**

Néant

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève) * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 13 présents et 2 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu les articles L.5211-1, L.2121-15 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 13 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire :

- **DECIDENT** de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,
- DESIGNENT François DUMOULIN, secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfer dur 6 NOV. 2018

ID : 060-200066975-20181113-DEL2018BC04024-DE

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les r

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture,

le: 1 6 NOV. 2018 et de l'affichage le :

1 6 NOV. 2018

Le Président,

Pour extrait certifié conforme, Fait à Senlis, Le 16 NOV. 2018

Le Président,

Philippe CHARRIER.

Porador deligation Alon Bottagle 1: V.c. producti Philippe CHARRIER,

Porod er delogator Aloi- Battegle 1º VICE- presider